

REGLEMENT du CONCOURS « Black Friday/Night» City Concorde

Concours organisé par Concorde Gestion s.à r.l., société établie et ayant son siège social à L-8060 Bertrange, 80, Route de Longwy, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 50466.

Le concours aura lieu uniquement le vendredi 24 novembre 2017 entre 19h et 22h. En remplissant le bulletin de participation, vous pouvez participer au tirage au sort pour gagner une FIAT 500, 1.2 Mirror (Essence), peinture noire métallisée.

La valeur de la voiture est de 12.608€ TTC.

La voiture est à récupérer auprès du Garage Autopolis à Bertrange.

- Bulletins de participation pour le concours « BlackFriday/Night» uniquement disponibles auprès des hôtesses du City Concorde le vendredi 24 novembre 2017 entre 19 et 22 heures.
- Bulletins à déposer complétés dans l'urne installée auprès de la Voiture à gagner dans le mall du City Concorde pour 22 heures au plus tard le vendredi 24 novembre 2017.
- L'âge minimum pour participer au concours est 18 ans.
- **La présence du gagnant lors du tirage est obligatoire.**
- Les bulletins avec absence de coordonnées, coordonnées incomplètes ou erronées seront considérés comme non valables.
- La photo publiée sur le bulletin de la voiture est non contractuelle.
- La voiture ne peut être ni monnayée, ni échangée.
- La participation aux concours est gratuite et n'est liée à aucune obligation d'achat.
- La participation aux concours implique l'acceptation du présent règlement et n'autorise aucun recours en justice. En cas de modification du règlement, la dernière version envoyée chez l'huissier de justice fait foi.
- Tout non-respect du règlement par le participant et notamment toute fraude, abus, tricherie de son fait pourra entraîner son exclusion du jeu par décision de la société organisatrice.
- Le lot offert ne peut donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à son échange ou remplacement pour quelque cause que ce soit par la société organisatrice.
- La société organisatrice décline toutes responsabilités pour tous incidents et / ou accidents qui pourraient survenir lors de l'utilisation du lot ou du fait du prix attribué, que ce soit par cas fortuit ou du fait d'un tiers. Elle ne pourra être tenue pour responsable des agissements des gagnants lors de l'utilisation du lot.
- Par leur seule participation, le gagnant autorise l'utilisation de son nom et photo pour la publicité, et ceci sans aucune compensation.
- Les participants marquent leur accord quant à l'utilisation de leurs données personnelles. Ils disposent cependant d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des données les concernant. Conformément à la loi du 2 août 2002 relative à la protection des données personnelles, toutes les informations collectées dans le cadre du jeu concours ne seront ni vendues, ni cédées à un tiers de quelque manière que ce soit.

Le personnel et les commerçants du City Concorde ne sont pas autorisés à participer au concours.

Le tirage au sort de l'heureux gagnant sera effectué le vendredi 24 novembre 2017 à 22h30 par un huissier de Justice.

La présence du gagnant lors du tirage est obligatoire.

Le gagnant devra se manifester auprès de l'huissier dans les deux minutes suivant le tirage au sort et justifier de son identité par une pièce officielle.

A défaut, il perdra son titre de gagnant et son gain sera remis en jeu.

Dans un tel cas, un nouveau tirage sera effectué dans les mêmes conditions.

Il sera procédé ainsi jusqu'à ce qu'un gagnant se présente endéans les deux minutes après le tirage au sort de son bulletin de participation.

Le présent règlement est déposé à l'étude Carlos Calvo – Frank Schaal,
Huissiers de justice, 65 rue d'Eich, L – 1461 Luxembourg.